



## **ASSEMBLÉE — 38<sup>e</sup> SESSION**

### **COMMISSION TECHNIQUE**

#### **Point 38: Autres questions à examiner par la Commission technique**

#### **DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU NÉPAL : LES DÉFIS ET L'AVENIR**

(Note présentée par le Népal)

#### **RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Établie en 1975, l'Académie de l'aviation civile (CAA) du Népal s'est engagée à devenir un centre universitaire d'excellence au niveau national et régional pour le développement des ressources humaines de l'aviation civile. En raison des diverses activités, initiatives et tendances de l'aviation civile aux niveaux national et mondial, telles que le Programme des professionnels de l'aviation de la prochaine génération (NGAP), l'existence de nombreuses institutions, la politique de formation de l'OACI et TRAINAIR Plus ainsi que l'accent de plus en plus marqué sur la formation à l'aviation au niveau universitaire, il est indispensable que la CAA se transforme. Pour qu'elle puisse devenir un organisme autonome de développement des ressources humaines permettant de satisfaire la demande nationale et régionale de formation à l'aviation civile, il est possible de dresser une feuille de route de cette transformation.

### **1. INTRODUCTION**

1.1 L'Académie de l'aviation civile (CAA) du Népal, l'ex-Centre de formation à l'aviation civile, a été créée en 1975. La CAA est un établissement de formation agréé de l'Administration de l'aviation civile du Népal (CAAN) qui a pour mission première de former aux services de la circulation aérienne. Elle a cependant instruit aussi du personnel spécialisé en dispensant cinq douzaines de cours dans les domaines de l'ingénierie, de la sûreté de l'aviation et de la lutte contre l'incendie. Avec l'addition dans sa nouvelle structure organisationnelle (en 2013) de nouvelles divisions telles que la Division TRAINAIR, la Division de la formation à la sécurité aérienne, la Division des concepteurs de cours et la Division de l'assurance qualité, il est prévu que ses prochaines activités se développeront plus visiblement. La CAA s'est fixé pour objectif de devenir un établissement universitaire d'excellence reconnu internationalement pour le développement des ressources humaines aux échelons national et régional. Or, en raison de la complexité croissante et des défis qu'elle crée pour le développement d'un capital humain compétent qui puisse répondre aux besoins internationaux et nationaux dans le domaine de l'enseignement de l'aviation, il est indispensable que la CAA réussisse à se transformer.

## 2. LA TRANSFORMATION NÉCESSAIRE

2.1 La CAA est pleinement consciente des défis que présentent le recrutement, la formation et la rétention de professionnels qualifiés de l'aviation et elle a l'intention de leur trouver des solutions novatrices. Ce qui est encore plus important, c'est qu'elle se rend compte de la nécessité d'une collaboration accrue des États, établissements de formation, fournisseurs de services et autres secteurs de l'aviation pour le parrainage de la formation, le partage des ressources professionnelles et de l'expertise, ainsi que pour la certification des connaissances et des compétences.

2.2 Compte tenu de l'initiative NGAP qui vise à ce que le nombre des professionnels de l'aviation qualifiés et compétents soit suffisant pour exploiter, gérer, et entretenir le futur système du transport aérien international, la CAA semble manquer dans l'avenir immédiat de concepteurs de cours, gestionnaires de la formation et autres enseignants de niveau universitaire. C'est pourquoi elle a dressé un plan stratégique quinquennal qu'elle est prête à soumettre à l'approbation de l'Administration.

2.3 Pour régler ces problèmes de la NGAP, pour renforcer les compétences et attirer des instances internationales d'assistance, la CAA souscrit à l'idée généralement admise que pour attirer, former et conserver les professionnels de l'aviation de la prochaine génération, il convient de créer un partenariat université-secteur de l'aviation. Il s'agit là d'une approche bilatérale selon laquelle les connaissances sont transférées par le biais des universités. Ce transfert est aussi rendu possible par l'éducation et la formation, les services de consultation, les contrats de recherche, la recherche en collaboration, l'octroi de licences, etc. De même, l'appui du secteur de l'aviation est assuré par sa participation active au dialogue avec les universités qui offre un moyen d'acquérir de l'expérience et de placer les diplômés (à cet égard, au Népal, les diplômés de l'Université Tribhuvan suivent des stages de formation d'ingénieurs aéronautiques) et de promouvoir la recherche en collaboration et l'innovation. La CAAAN s'est engagée à créer une telle synergie pour la recherche, la conception des programmes et l'enseignement de cours universitaires en aviation civile. Elle a l'intention de prendre sans tarder des mesures à cet effet.

2.4 La CAA du Népal s'est engagée à assurer de la formation pour un développement intégré de l'aviation civile qui répondra aux besoins des réglementateurs et des fournisseurs de services, dont les parties prenantes de tous les domaines liés à l'aviation. Alors qu'elle en est actuellement membre associé, elle est sur le point de devenir membre à part entière de TRAINAIR Plus. Elle met au point une STP sur la formation de base AMHS du personnel de l'aviation. Elle s'est toutefois rendue compte de ce que le coût de la création d'une STP et des honoraires correspondants, dont ceux de son évaluation, sont extrêmement élevés. Le recouvrement des coûts et la participation constante des concepteurs de cours présentent un défi majeur car ce coût total est supérieur aux recettes qui peuvent être tirées des frais d'inscription aux cours. Seul un mécanisme de financement très novateur pourra assurer la continuation de ce programme. Une intervention de haut niveau est nécessaire pour que la CAA puisse devenir financièrement autonome à l'avenir.

2.5 L'Administration de l'aviation civile du Népal sépare actuellement son rôle de réglementateur de celui de fournisseur de services. Or, en raison des diverses compétences nécessaires à l'acquisition des connaissances et au rendement, il est essentiel qu'elle joue un rôle plus concret dans la formation de diplômés universitaires au lieu d'être un simple établissement de formation qui se contenterait de produire seulement le personnel strictement nécessaire pour répondre aux besoins de l'exploitation. Elle doit aussi relever le défi qui consiste à se préparer comme il convient pour faire face aux nouvelles demandes nécessitées par la perspective de la construction au Népal d'un aéroport international tous services et de deux autres aéroports internationaux régionaux.

### 3. L'AVENIR

La CAA à l'intention de devenir une Académie nationale de l'aviation civile car elle est convaincue que la formation à l'aviation est une activité dynamique qui appelle une adaptation rapide à l'internationalisme, à l'adoption de technologies de pointe, à l'exposition et à l'accès constant aux progrès de la formation qui se produisent sur la scène internationale, ainsi qu'à l'application des connaissances à la solution instantanée et à plus long terme des problèmes, etc. Cela impliquera d'immenses investissements financiers. La nécessité pour la CAA de devenir une institution qui puisse jouer un rôle décisif, ayant l'autorité et le pouvoir de direction voulus pour être durable, est au cœur des défis mentionnés ci-dessus. La CAA s'efforce d'obtenir l'appui de diverses parties prenantes représentant le gouvernement, le secteur de l'aviation, les aéroports, les compagnies aériennes et certains autres organismes. Avec des investissements du gouvernement du Népal, de l'Administration de l'aviation civile du Népal (CAAN), de l'Administration népalaise des aéroports et des services de navigation aérienne, du Fonds du PNUD pour l'aviation, de la Nepal Airlines Corporation, de compagnies aériennes privées, etc., il sera possible de lancer un programme de formation au pilotage et au sol, et d'établir un système d'enseignement universitaire aux techniques et à la gestion de l'aviation.

— FIN —